Rencontre régionale SUD

Contactez Eco-systèmes

- Service Communication :

communication@eco-systemes.fr

- **Chargé de communication : Pierre Du Guiny**
- **01 70 91 63 30 // pduguiny@eco-systemes.fr**

- **Responsable du service communication : Mélissa Bire**
- **01 70 91 63 79 // mbire@eco-systemes.fr**

- Service Collecte :

- **Resp Régionale : Stéphane Aubry**
- **06 79 28 68 19 // saubry@eco-systemes.fr**

- Service client
- **01 70 91 63 79 // serviceclient@eco-systemes.fr**

Pratiques de collecte des particuliers – fin 2014

20kg

Poubelle	1 kg	**2 kg**
Dépôt sur le trottoir	3 kg	**6,1 kg**
Leasers, brokers	1 kg	
Artisans Installateurs Cuisinistes	5,5kg	**4,5 kg**
Déchèteries Magasins Economie sociale	9,5kg	**7,4 kg**

Pratiques de collecte

Destination des appareils

- **Incinération, enfouissement**
- **Flux non identifiés** (export illégal, « *platin* »)
- **DEEE en Mélange ferraille**
- **Volumes traités par les éco-organismes**

Source : Etude gisement OCAD3E/ADEME

Résultats et perspectives de collecte

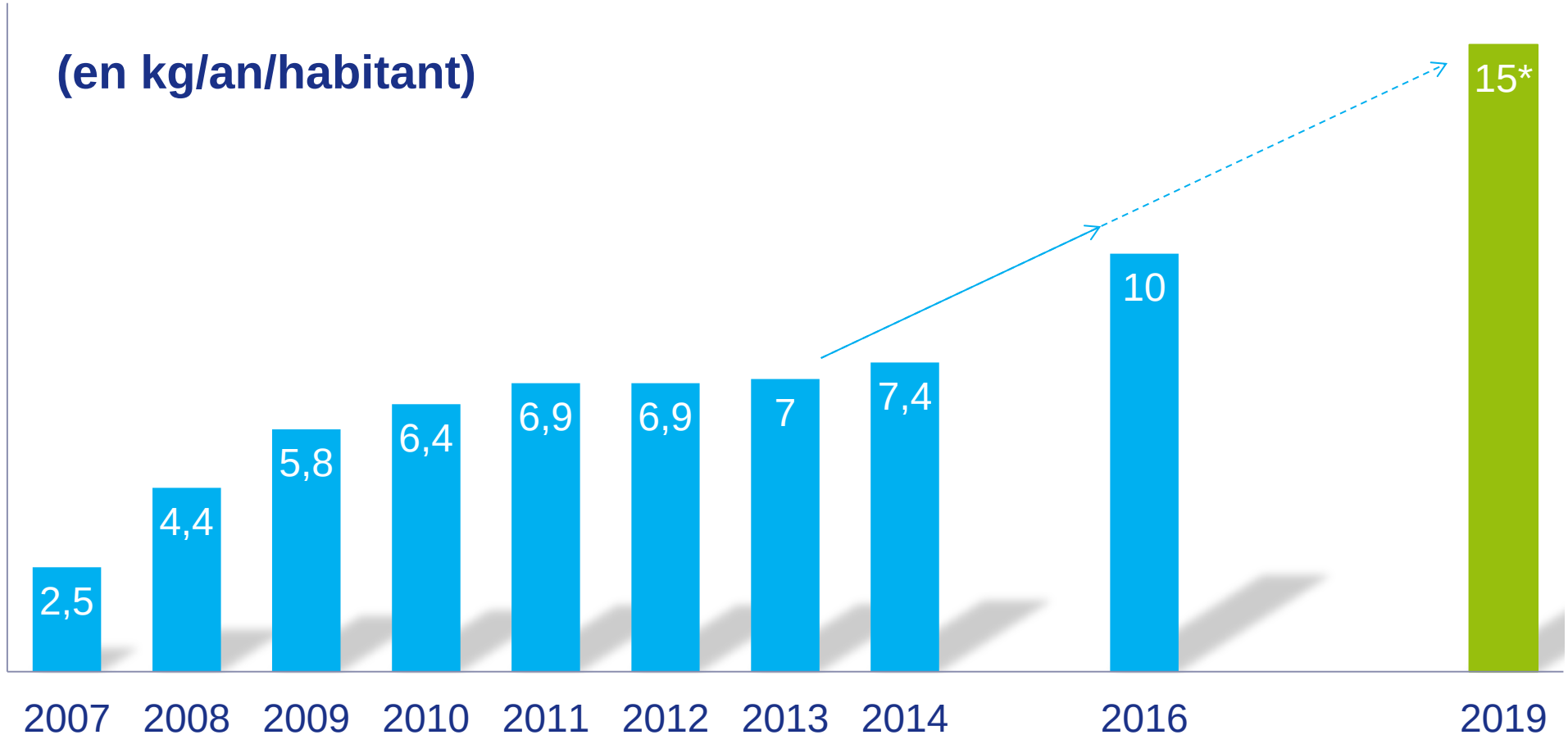

*Objectif de collecte réglementaire : 45% en 2016, puis 65% en 2019
** Au prorata de la part de marché d'Eco-systèmes (75%)

Le nouveau barème OCAD3E Agrément 2015-2020

- Augmentation de l'ordre de **20 %** en valeur des soutiens financiers

(compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité)

- La **simplification** des critères d'éligibilité et d'accès,

- Le renforcement des mesures de **lutte contre les vols et pillages** des DEEE

(soutien financier revu à la hausse et différencié selon les flux, intégration du S2, accompagnement juridique et préfinancement de conteneurs maritimes)

- Développement des **collectes de proximité** organisées

par l'Eco-organisme (possibilité d'un soutien au titre des agents d'accueil)

- **Application automatique dès le 1er janvier 2015 à toutes les collectivités sous contrat, du nouveau barème**

Principaux impacts du changement de barème des soutiens

	Agrément 2010 – 2014	Agrément 2015 – 2020	Commentaires
Soutien variable	3 scenarii : 20 à 81 €/tonne	3 scenarii : 23 à 87 €/tonne	Hausse des soutiens mais règles conservées
Soutien à la protection du gisement de DEEE	10 €/tonne	30 à 5 €/tonne selon le flux (GEMHF, GEMF, PAM, ECRANS)	Différenciation du soutien par flux mais règles d'éligibilité conservées
Soutien forfaitaire	390 €/trimestre	460 €/trimestre	Simplification des règles d'éligibilité (seuils à 6 ou 10t/trim.) + abandon de la pop. de référence par milieu
Soutien à la communication	Forfaits à la communication courante et événementielle	Forfait annuel à la communication	Dans la limite du forfait, plafond par type de dépense + Disparition du soutien en €/hab.

Zoom sur le soutien à la protection du gisement de DEEE

- Taux de GEM HF / trim. ≥ 25,5% (fixe pour toute la durée de l'agrément)
  Pour rappel les micro-ondes vont désormais dans le PAM
- Tonnage minimum par scénario (revus chaque année)
  Tonnage collecté > 1,25 moyenne national
  pour mémoire, seuils 2014 :
  - S0 > 14,50 tonnes
  - S1 > 24,75 tonnes
  - S2 > 64,75 tonnes Nouveau
    (scénario éligible pour l'agrément 2015 - 2020)
- Pré-requis
  - Réalisation du diagnostic sécurité OCAD3E (arbre décisionnel validé)
  - **Marquage du GEM**

Agrément 2010 - 2014	Agrément 2015 - 2020	
	GEM HF	30 €/tonne
	GEM F	10 €/tonne
Tous flux 10 €/tonne	PAM	10 €/tonne
	Ecrans	5 €/tonne

Mise à disposition possible de caisson maritime sous certains critères et pris en charge par Eco-systèmes les six 1ers

Soutiens à la communication : simplification des barèmes

- Forfait communication
  - Plafond par **année civile**
  - **Justificatifs <u>simplifiés</u>**
  - Remboursement dans la limite du forfait : **1000 à 10 000 €** selon le milieu et la population

- Plafond par types de dépenses remboursables
  - **Affiches** : 200 à 1 200 €/an
  - **Guide de tri, site internet**, etc. : 400 à 1 500 €/an
  - **Signalétique** : 600 à 2 000 €/an
  - **Communication événementielle** : 1000 à 10 000 €/an (dont flyers) en coordination avec l'Eco-organisme référent

- **Collectes de proximité** : si la collectivité est sollicitée pour l'animation : 70 € / pers. (limité à 2 pers.) et par opération pour gestion de l'accueil des usagers

Communication : les outils à votre disposition

- **Former vos agents** : guides opérationnels, éco-visites, formations

- **Informer vos usagers**
  - Outils prêt à l'emploi ou personnalisable : consignes de tri, événement de collecte, sensibilisation aux enjeux du recyclage
  - http://www.eco-systemes.fr/kit/collectivites_locales/kitcl.html
  - Signalétique en déchèteries (limiter les erreurs de tri)
  - **Inciter le geste et garantir le recyclage**

- **Animations en milieu scolaire**
  - Accord avec le Réseau Ecole & Nature : vous bénéficiez de journées de sensibilisation pour vos écoles, prise en charge par Eco-systèmes

- **Communication institutionnelle**
  - Un rapport développement durable personnalisé : performance, bénéfice environnemental détaillé,

Communication : les outils à votre disposition

http://www.eco-systemes.fr/site-mobile/selection-produit?rid=1

Communication : les outils à votre disposition

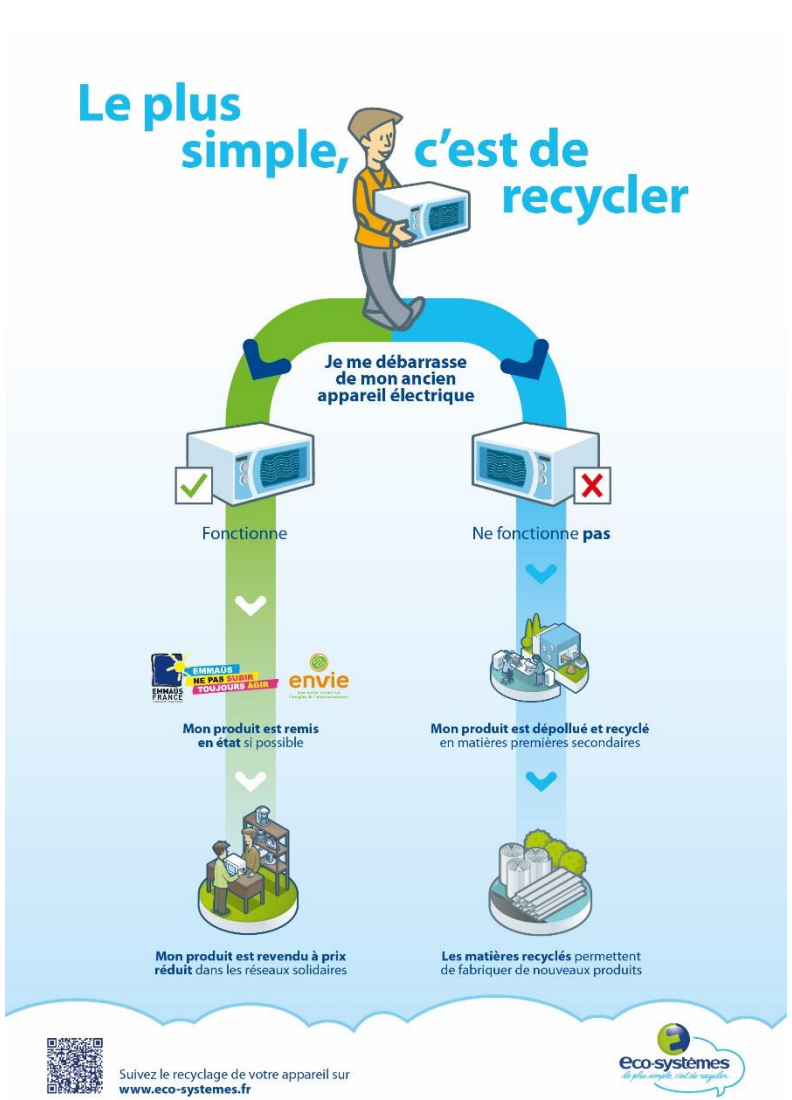

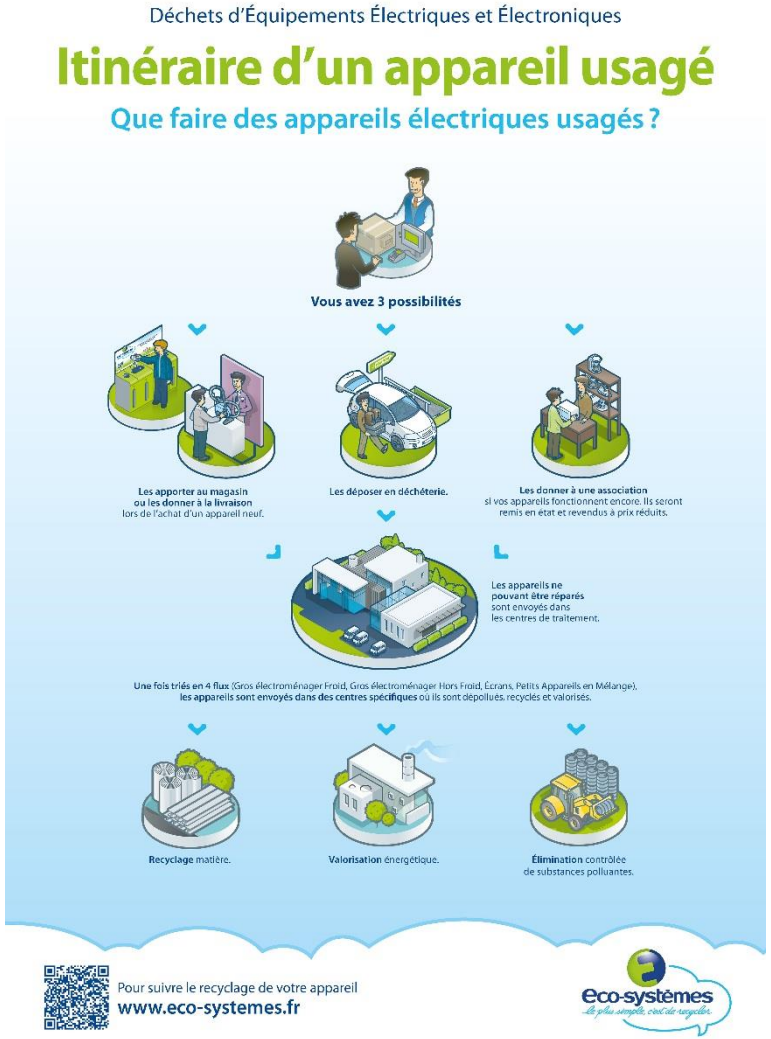

La signalétique en déchetterie

- Projet 2016 : mise à disposition de 5 panneaux de signalétique
- 4 flux DEEE + flux Ferraille
- Format : 200 x 60 cm
- 2 poteaux de fixation : 350 x 0,80 x 0,40
- Intégration de votre logo
- Livraison en 1 point de votre choix
- Justificatif de mise en place
- Financés pris en charge par Eco-systèmes

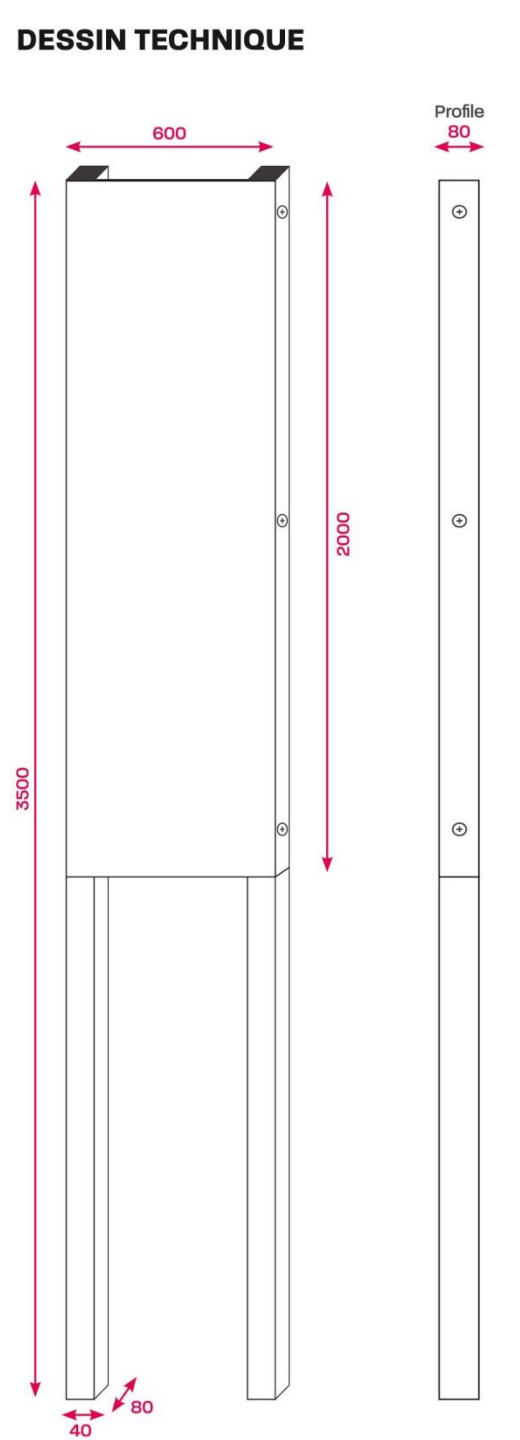

A relayer sur vos supports online!

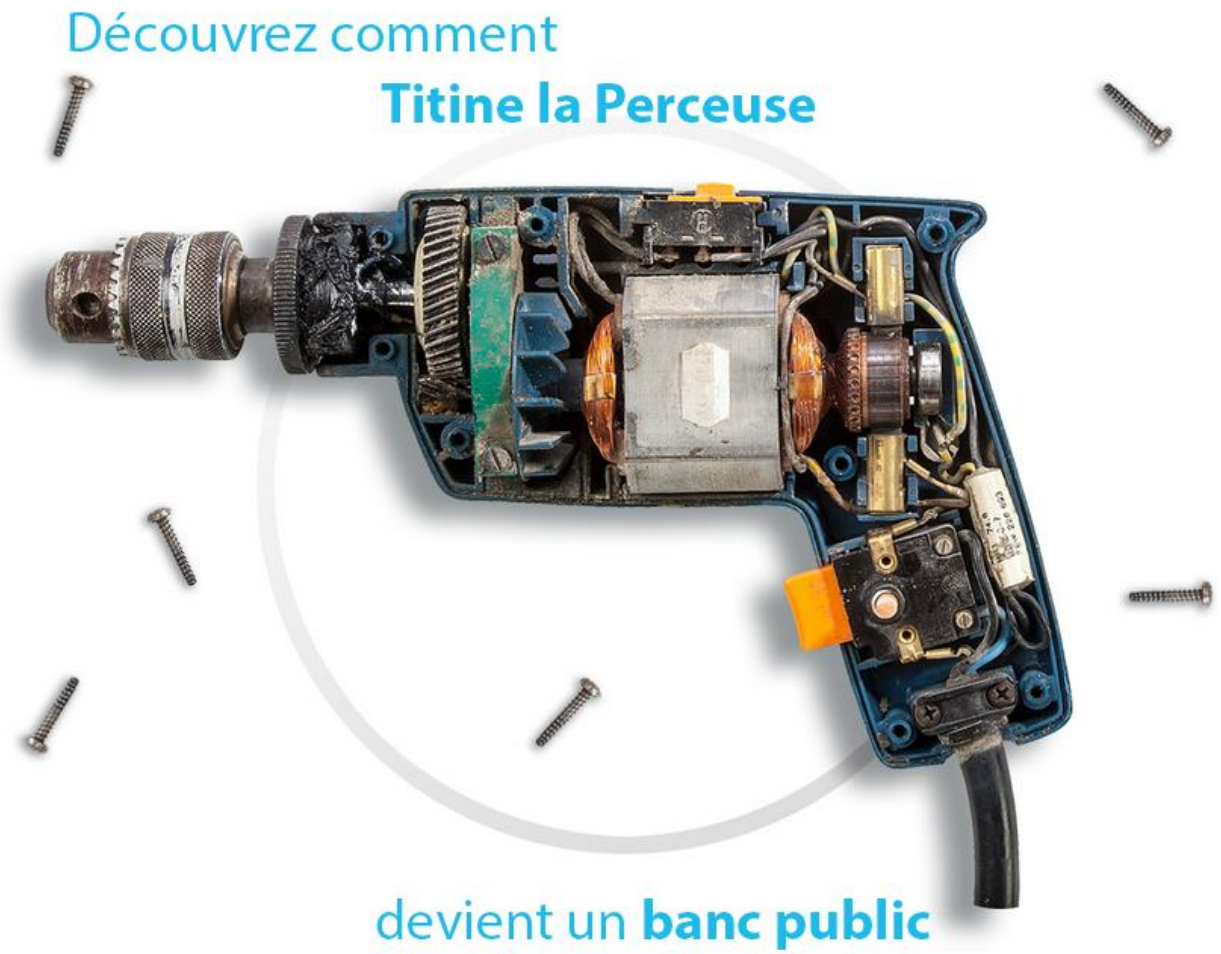

http://eco-systemes.plc-news.com/recyclage_petit_electromenager/

Collectes de proximité

- **Des collectes en locaux bas d'immeubles** (depuis 2009)
  - Réduire le volume des encombrants
  - Amélioration du cadre de vie
  - Dépollution systématique des équipements

- **Des collectes évènementielles en appui des collectivités** (depuis 2010)
  - Un service supplémentaire pour les usagers
  - Faciliter l'accès à un point de collecte
  - Créer un rdv bimestriel, trimestriel ou semestriel

- **Des collectes solidaires en cœur de ville** depuis fin 2013 (Paris) et déploiement en province à partir de 2015

(conditions fixées dans le cahier des charges éco-organisme)

Collectes de proximité : critères et accompagnement

- Conformément à l'article b)1) chapitre III du cahier des charges des charges de l'agrément des éco-organismes, **votre éco-organisme référent** peut être amené à organiser des collectes de proximité par apport volontaire, en étroite coordination avec votre collectivité territoriale, si elle répond aux critères suivants :

Les critères :

- Collectivités urbaines et semi-urbaines
- Population supérieure à 60 000 habitants
- Des modes de collecte existants qui ne permettent pas aux détenteurs (et utilisateurs) de bénéficier d'un service de proximité de nature à atteindre le taux moyen national de collecte séparée de l'ensemble des collectivités constaté l'année N-1 (soit 5,2 kg/hab./an en 2014).

Collectes de proximité organisées par l'éco-organisme

L’accompagnement proposé par Eco-systèmes :

- Diagnostic et conseils sur la mise en œuvre opérationnelle (emplacement, logistique),
- Communication co-produite (création, intégration des logos des collectivités, déploiement),
- Possibilité d’un soutien de 70 € (x 2 personnes) pour l’accueil lors de chaque collecte solidaire de proximité si la collectivité met à disposition des agents,
- Ces collectes organisées au centre-ville (de la (des) commune(s) les plus densément peuplées en cas de contrat multi-collectivités), à des emplacements préalablement identifiés et proposés par l‘éco-organisme référent (au regard du nombre d’habitants riverains et validés annuellement par la collectivité),
- Ce mécanisme, nouveau pour vous et OCAD3E, fera l'objet d'un bilan début 2017 ; les pouvoirs publics se réservant le droit de pérenniser le mécanisme ou de le modifier.